



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, 29 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet du site «Elsenbrich» à Esch-sur-Alzette.

Madame la Ministre de la Santé vient de présenter l'avant-projet de loi autorisant l'État à participer au financement des travaux de construction du *Südspidol*.

Le nouvel hôpital sera construit sur le site «Elsenbrich» à Esch-sur-Alzette, site sur lequel se trouvent actuellement des jardins de la section locale de la ligue CTF « *Gaart an Heem* » et qui, prévisiblement, ne pourront plus être exploités par les jardiniers amateurs d'ici peu.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et à Madame la Ministre de l'Environnement:

- Les Ministres peuvent-ils me confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, à partir de quand les jardins situés sur le site «Elsenbrich» ne seront plus à la disposition du Coin de Terre et Foyer?
- Les exploitants se verront-ils proposer des sites alternatifs ? Dans l'affirmative, où ? A qui incombe cette mission?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sylvie Andrich-Duval
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2018

Concerne: Question parlementaire n° 3736 du 29 mars 2018 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval
Réf. : 824xd4aae

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et de la soussignée à la question parlementaire n° 3736 du 29 mars 2018 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval concernant le "Site « Elsenbrich » à Esch-sur-Alzette".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire n° 3736 du 29 mars 2018 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval concernant le "Site « Elsenbrich » à Esch-sur-Alzette".

Les ministres peuvent-ils me confirmer cette information ?

Les Ministres confirment que le site « Elsenbrich », qui a été retenu par le Conseil d'administration du CHEM en date du 17 septembre 2012 pour y construire le futur Südspidol, abrite actuellement des jardins exploités par la section locale de la ligue CTF « Gaart an Heem ».

Dans l'affirmative, à partir de quand les jardins situés sur le site « Elsenbrich » ne seront plus à la disposition du Coin de Terre et Foyer ?

Afin de pouvoir respecter le délai d'ouverture du nouveau Südspidol planifié pour 2023, les maîtres d'ouvrage devront disposer du terrain pour juin 2019 au plus tard. Jusqu'à cette date, le CHEM est contraint d'y installer un couloir spécialisé pour les chauves-souris. De plus, le CHEM a rempli toutes les modalités demandées par l'Administration de l'environnement, l'Administration de la gestion de l'eau ainsi que l'Administration de la nature et des forêts. Il est envisagé que le terrain dit « Elsenbrich » soit mis à la disposition du CHEM pour le 1^{er} janvier 2019 afin de pouvoir entamer tous les travaux préparatoires à la construction du nouvel hôpital.

Selon les informations des autorités communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les jardiniers pourront terminer normalement la saison 2018 jusqu'à fin octobre et disposeront ensuite des mois de novembre et décembre pour libérer la parcelle.

Les exploitants se verront-ils proposer des sites alternatifs ? Dans l'affirmative, où ? A qui incombe cette mission ?

Suite à une réorganisation des autres cités jardinières implantées sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les jardiniers domiciliés à Esch-sur-Alzette qui exploitent actuellement une parcelle dans la cité jardinière « Elsenbrich » auront la possibilité de formuler une demande auprès de ces mêmes autorités pour une des parcelles qui vont se libérer dans les autres cités jardinières eschoises.